

Aluminium Paint H.R.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit :
Code du produit :
Description du produit :
Type de produit :
Autres moyens
d'identification :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**1.4 Numéro d'appel d'urgence****SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit :

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Classification :

Dangers physiques ou
chimiques :

Dangers pour la santé
humaine :

Dangers pour
l'environnement :

Date d'édition :

SECTION 2: Identification des dangers

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

Conseils de prudence

Généralités :

Prévention :

Intervention :

Stockage :

Élimination :

Ingrédients dangereux :

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation :

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	<u>Classification</u>		Type	Notes
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]		

Date d'édition :

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		
--	--	--	---	--	--	--

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Généralités :

Inhalation :

Contact avec la peau :

Contact avec les yeux :

Ingestion :

Protection des sauveteurs :

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différésEffets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :

Inhalation :

Contact avec la peau :

Ingestion :

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :

SECTION 4: Premiers secours

Inhalation :

Contact avec la peau :

Ingestion :

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant :

Traitements spécifiques :

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂,

Moyens d'extinction inappropriés :

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange :

Risque lié aux produits de décomposition thermique :

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les secouristes :

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel :

Grand déversement accidentel :

6.4 Référence à d'autres sections :

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Date d'édition :

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Notes sur le stockage en commun

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations :

Solutions spécifiques au secteur industriel :

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
	INRS (France, 2005). Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)

Procédures de surveillance recommandées :

Doses dérivées avec effet

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets

Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :
appropriés

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène :

Protection des yeux/du visage :

Protection de la peau

Aluminium Paint H.R.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains :

Protection corporelle :

Autre protection cutanée :

Protection respiratoire :

Contrôles d'exposition
liés à la protection de
l'environnement :

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique :
Couleur :
Odeur :
Seuil olfactif :
pH :

Date d'édition :

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/point de congélation	:	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	
Point d'éclair	:	
Taux d'évaporation	:	
Inflammabilité (solide, gaz)	:	
Durée de combustion	:	
Vitesse de combustion	:	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	
Pression de vapeur	:	
Densité de vapeur	:	
Densité relative	:	
Solubilité(s)	:	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	
Température d'auto-inflammabilité	:	
Température de décomposition	:	
Viscosité	:	
Propriétés explosives	:	
Propriétés comburantes	:	

9.2 Autres informations**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité	:	
10.2 Stabilité chimique	:	
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	
10.4 Conditions à éviter	:	
10.5 Matières incompatibles	:	
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétéeDanger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition

Conclusion/Résumé :

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé :

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

SECTION 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
			

12.4 Mobilité dans le solCoefficient de répartition :
sol/eau (K_{oc})

Mobilité :

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :

vPvB :

12.6 Autres effets néfastes :**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**Catalogue Européen des :
Déchets**SECTION 14: Informations relatives au transport**

Transport avec les utilisateurs locaux :

Réglementation internationale du transport

14.1 Numéro ONU :

14.2 Nom d'expédition des : 
Nations unies14.3 Classe(s) de danger :
pour le transport

Etiquetage :

14.4 Groupe d'emballage :

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux :

Autres informations

ADR / RID :

IMDG : Emergency schedules (EmS)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisationSubstances extrêmement préoccupantes

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux :

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe :

Substances chimiques sur liste noire :

Substances chimiques sur liste prioritaire :

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air :

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : 

Nom du produit/ composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :

Aluminium Paint H.R.

SECTION 15: Informations réglementairesSurveillance médicale :
renforcéeListe des substances :
chimiques du tableau I de la
Convention sur les armes
chimiquesListe des substances :
chimiques du tableau II de
la Convention sur les armes
chimiquesListe des substances :
chimiques du tableau III de
la Convention sur les armes
chimiques15.2 Évaluation de la :
sécurité chimique**SECTION 16: Autres informations**

Abréviations et acronymes :

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification

Texte intégral des mentions :
H abrégéesTexte intégral des :
classifications [CLP/SGH]

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases :
R abrégées

Texte intégral des :
classifications [DSD/DPD]

Date d'impression :

Date d'édition/ Date de :
révision

Date de la précédente :
édition

Version :

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Aluminium Paint H.R.

Scénario d'exposition : Utilisations dans les revêtements - **Utilisation industriel**

Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Aluminium Paint H.R.

Scénario d'exposition : Utilisations dans les revêtements - **Utilisation professionnelle**

Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques